

## Ouverture du Prix Pro Senectute 2015

### Concours 2015

Le Prix Pro Senectute est un prix de recherche qui récompense des travaux de master (MSc), bachelor (BSc), Master of Advanced Studies (MAS) et Diploma of Advanced Studies (DAS) innovants et remarquables, ainsi que des thèses traitant de la gérontologie appliquée. Pro Senectute Suisse décerne ce prix tous les deux ans, à l'occasion du Symposium suisse de gérontologie.

### Participant-e-s

Le Prix Pro Senectute est ouvert aux étudiantes et étudiants d'une haute école suisse ayant écrit un travail de MSc, BSc, MAS, DAS ou de doctorat sur un thème de la gérontologie appliquée entre **décembre 2012 et octobre 2014**.

Prix	1 <sup>er</sup> prix	CHF 8000.–
	2 <sup>e</sup> prix	CHF 5000.–
	3 <sup>e</sup> prix	CHF 2000.–

Les lauréats sont invités à présenter leurs travaux lors du Symposium suisse de gérontologie (30 minutes à disposition pour chacun).

Remise des prix et présentation des travaux	3 <sup>e</sup> prix 15 avril 2015
	2 <sup>e</sup> prix 16 avril 2015
	1 <sup>er</sup> prix 17 avril 2015

à l'occasion du Symposium suisse de gérontologie au Kornhausforum de Berne

Date limite d'envoi	Les travaux, <b>y compris une attestation de la note obtenue</b> , doivent être remis <b>d'ici au 31 octobre 2014</b> (en 3 exemplaires, plus une version PDF) avec mention de l'adresse de domicile, du n° de téléphone et de l'adresse e-mail à :
---------------------	---

Pro Senectute Suisse  
Formation continue  
Lavaterstrasse 60  
Case postale  
8027 Zurich

[weiterbildung@pro-senectute.ch](mailto:weiterbildung@pro-senectute.ch)

Informations	Mme Christa Bula, responsable Formation et culture Téléphone : 044 283 89 27 E-mail <a href="mailto:christa.bula@pro-senectute.ch">christa.bula@pro-senectute.ch</a>
--------------	--

---

## Règlement du Prix Pro Senectute

### 1. Principe

Le Prix Pro Senectute est un prix de recherche qui récompense des travaux de master (MSc), bachelor (BSc), Master of Advanced Studies (MAS) et Diploma of Advanced Studies (DAS) innovants et remarquables, ainsi que des thèses traitant de la gérontologie appliquée. Pro Senectute Suisse décerne ce prix tous les deux ans, à l'occasion du Symposium suisse de gérontologie.

### 2. Dotation du prix

Le prix est doté d'un montant de CHF 15 000.-, réparti comme suit :

1<sup>er</sup> prix : CHF 8000

2<sup>e</sup> prix : CHF 5000

3<sup>e</sup> prix : CHF 2000

La dotation du prix peut être financée par des sponsors.

### 3. Objectif

#### 3.1 Objectif

Le prix promeut la recherche en matière de gérontologie appliquée. Il sensibilise le public à d'importants thèmes actuels et futurs en lien avec la gérontologie appliquée.

#### 3.2 Public cible

Le Prix Pro Senectute est ouvert à tous les étudiants d'une haute école suisse ayant écrit un travail de MSc, BSc, MAS, DAS ou de doctorat sur un thème de la gérontologie appliquée.

### 4. Organisation et déroulement

#### 4.1 Organisation et administration

L'organisation du Prix Pro Senectute est confiée par Pro Senectute Suisse à l'Institut *Alter* de la Haute école spécialisée bernoise (détails voir 6.2). Pro Senectute Suisse se charge de la partie administrative.

#### 4.2 Sélection des travaux

Les travaux terminés après la dernière ouverture du prix, qui ont reçu une note de 5.5 et plus, peuvent être remis à Pro Senectute Suisse (en 3 exemplaires, plus une version PDF) d'ici au (délai à fixer en accord avec le Symposium suisse de gérontologie).

### 5. Jury

#### 5.1 Composition

Le jury se compose de 8 à 10 spécialistes du domaine scientifique et du terrain. Ils sont convoqués par Pro Senectute Suisse.

#### 5.2 Défraiement

La collaboration ne donne pas lieu à une contre-prestation, hormis le remboursement des frais.

### 6 Procédure d'évaluation

#### 6.1 Critères d'évaluation

Les critères suivants sont décisifs :

1. l'apport d'un point de vue scientifique
2. l'aspect innovant
3. l'utilité pour le travail lié à la vieillesse

Les spécialistes scientifiques évaluent les critères 1 et 2 ; les spécialistes « du terrain » les critères 2 et 3.

## 6.2 Déroulement

L'évaluation s'effectue selon les étapes suivantes :

1. Présélection d'un maximum de 20 travaux par l'Institut Alter de la Haute école spécialisée bernoise (critère : note minimale 5.5)
2. Instruction des experts
3. Présélection au niveau du contenu sur la base d'un résumé analytique, de la conception de la recherche, des résultats : chaque travail est recommandé par un expert du domaine scientifique et un spécialiste du terrain en vue d'une première sélection. Les travaux qui ont été recommandés par les deux spécialistes seront soumis à une évaluation globale.
4. Evaluation globale : tous les travaux sont évalués par un spécialiste scientifique et un spécialiste du terrain comme suit d'un point de vue qualitatif, sur la base des critères énumérés au point 6.1, dans un bref rapport écrit  
A : recommandation pour le 1<sup>er</sup> prix  
B : recommandation pour le 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> prix  
C : pas de recommandation

Les rapports sont transmis à la responsable de la partie administrative du prix, à Pro Senectute Suisse.

5. Séance finale : la séance finale est animée par le/la responsable du domaine « Formation et culture ». La direction de Pro Senectute Suisse se penche sur l'évaluation finale des 3 prix sur la base des rapports écrits du jury. La sélection des travaux se fait à la majorité. Sur la base des rapports d'évaluation, le jury prépare les textes de présentation des travaux, qui sont ensuite rédigés par le représentant de l'Institut Alter de la Haute école spécialisée bernoise.

## 7. Remise de prix

La remise de prix a lieu tous les deux ans, lors du Symposium suisse de gérontologie. Pro Senectute Suisse détermine les modalités de la remise de prix (laudatio, etc.).

Zurich, juin 2014

PRO SENECTUTE SUISSE



Werner Schärer  
Directeur



Alain Huber  
Formation, culture et services  
Membre de la direction